



Grandir en Milieu Rural

avec les MSA Portes de Bretagne

Offre à destination des 0-25 ans

CAHIER DES CHARGES



MSA Portes de Bretagne
Service Action sanitaire et sociale



L'essentiel & plus encore

CONTEXTE

A travers sa politique d'Action sanitaire et sociale, la MSA Portes de Bretagne a pour objectif d'accompagner les familles agricoles et rurales dans leur vie quotidienne et sur leurs territoires de vie, et notamment sur la conciliation des vies familiales professionnelles.

L'offre territoriale « Grandir en Milieu Rural » vise à soutenir le développement de projets ou actions innovants et/ou susceptibles de compléter, diversifier ou améliorer les structures et services dans les territoires.

Elle cible prioritairement les enjeux de l'enfance et de la jeunesse (0-25 ans) au sein des territoires ruraux et/ou fragilisés.

GMR s'inscrit en articulation avec les autres dispositifs de la MSA ainsi qu'avec l'offre des partenaires locaux, dans une logique de complémentarité et de renforcement des dynamiques territoriales.

La MSA Portes de Bretagne souhaite soutenir financièrement la mise en œuvre des politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que le déploiement d'actions visant à apporter des réponses concrètes aux besoins prioritaires des familles, en particulier autour des thématiques suivantes :



L'accueil de la petite enfance



L'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances
des enfants, jeunes et familles rurales



Le soutien à la parentalité



Le numérique



La mobilité

L'offre est structurée en cinq thématiques de besoins

a) Les thématiques répondant aux besoins dits « socles »

Le développement et l'adaptation de **l'accueil de la petite enfance** aux besoins et au quotidien des parents agricoles/ruraux constituent des besoins majeurs pour les territoires et pour le positionnement de la MSA. Les thématiques des **loisirs/vacances** et de la **parentalité** nécessitent d'être davantage développées sur les territoires.

	Enjeux et besoins majeurs associés
Accueil petite enfance	▪ Renforcer l'offre de garde de jeunes enfants pour les familles sur les territoires ruraux en développant notamment des modes de gardes adaptés aux besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales ▪ Mettre en place des actions innovantes dans les EAJE encourageant le développement du jeune enfant

Loisirs / vacances	▪ Développer l'offre (nombre de structures et de places) et l'accessibilité aux loisirs, à la culture et aux vacances des enfants et des jeunes, en renforçant notamment l'attractivité pour les jeunes de 10 à 17 ans et les mineurs en situation de handicap ▪ Mettre en place des dispositifs innovants encourageant l'autonomie et l'investissement des jeunes
Parentalité	▪ Renforcer l'accès et la visibilité de l'offre parentalité pour les familles ▪ Développer les dispositifs d'aide à la parentalité pour toutes tranches d'âges ▪ Développer des services adaptés aux conditions de vie des familles agricoles ou rurales

b) Les thématiques répondant à des besoins qualifiés « d'émergents »

Ces deux thématiques transverses sont identifiées comme prioritaires et nécessitent d'être développées davantage sur les territoires ruraux. À la différence des thématiques socles, ce sont des sujets plus émergents sur lesquels le niveau de réponse des caisses est aujourd'hui très hétérogène.

	Enjeux et besoins majeurs associés
Mobilité	▪ Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable au profit des enfants, des jeunes et des familles ▪ Développer l'accès à des dispositifs alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles
Numérique	▪ Développer les compétences numériques à destination de tous les publics, visant à créer du lien social ou de nouvelles solidarités (visée intergénérationnel) ▪ Accompagner l'usage du numérique via une offre de formation adaptée, des actions d'information et d'accompagnement, ainsi que des actions de prévention sur les risques liés à l'usage du numérique (addictions, conduites à risques) auprès des jeunes et parents ▪ Favoriser l'émergence de projets de développement numériques des territoires coconstruits avec les populations rurales ▪ Développer l'accès aux services et aux droits via l'usage du numérique

Ces deux thématiques sont concernées par un appel à projet spécifique.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets soutenus doivent répondre aux critères de priorisation suivants :

- S'inscrire dans l'une des thématiques présentées ci-dessus
- Intervenir sur des territoires prioritaires
- Favoriser les projets susceptibles de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires, en apportant des solutions nouvelles qui répondent à des besoins spécifiques des familles agricoles (horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...) et des structures.

Le caractère novateur peut se traduire par la mise en œuvre de projets ou actions déjà existants dès lors qu'ils sont développés :

- sur un nouveau territoire
- auprès d'un nouveau public
- avec de nouvelles modalités d'intervention (action en itinérance, à distance ...) afin d'améliorer l'accessibilité
- dans une logique d'améliorer ou d'étendre des services existants.

Exclusions :

- Les aides individuelles
- Des travaux de mises aux normes et de rénovation énergétique
- Fonctionnement (si non rattaché directement au projet ou à l'action)
- Les micro-crèches PAJE à but lucratif
- Hors cadre scolaire sauf exceptions laissées à l'appréciation de la MSA Portes de Bretagne.

PUBLIC CIBLE

Les projets et actions financés dans le cadre de Grandir en Milieu Rural sont destinés aux jeunes de 0 à 25 ans et leurs familles.

STRUCTURES CONCERNÉES

Grandir en Milieu Rural s'adresse aux acteurs à but non lucratif :

- Collectivités territoriales ou assimilés (communes, intercommunalités, pôles territoriaux...)
- Associations type loi 1901 et structures proposant des services aux familles

TERRITOIRES PRIORITAIRES

Axe Famille



MODALITÉS DE FINANCEMENT

Nous nous réservons la liberté de définir le montant de notre intervention pour votre projet au regard de :

- l'appréciation globale du projet ;
- la réponse aux besoins des familles agricoles et rurales ;
- la qualité du caractère collaboratif du projet.

- La MSA Portes de Bretagne intervient à minima à hauteur de 1 000 euros.
- Lorsque le projet ou l'action est réalisé à une échelle départementale ou supra-intercommunale, l'intervention de la MSA est limitée à ses territoires prioritaires.
- Dans le cadre d'une participation financière à un projet d'investissement porté par une collectivité locale, le budget pris en compte est en HT (exception faite pour le cas des maisons d'assistantes maternelles qui bénéficient d'une règle de financement spécifique).

Le projet devra s'inscrire, autant que possible, dans une logique de cofinancement.
Les financements seront octroyés dans la limite des crédits disponibles.

MODALITÉS DE VERSEMENT

- **Pour les partenaires ayant une convention GMR avec la MSA Portes de Bretagne, ou bénéficiant d'une subvention supérieure 10 000 euros :**

A l'issue de la procédure de validation, la MSA Portes de Bretagne procédera au versement de 70% du montant de la subvention par virement. Le solde de 30% sera versé l'année suivante, après réception et validation du bilan du projet. Ce solde pourra être ajusté à la lecture du bilan : budget inférieur au prévisionnel, obtention de financement complémentaire...

- **Pour les partenaires ayant obtenus une subvention inférieure à 10 000 euros :**

La subvention sera versée en totalité par virement à l'issue de la procédure de validation.

Si le projet n'est pas réalisé ou partiellement, la MSA Portes de Bretagne se réserve le droit de demander un remboursement total ou partiel.

La collectivité s'engage à mettre en valeur l'action et la participation de la MSA.

Tout document de communication relatif aux actions ou projets soutenus par la Caisse de MSA Portes de Bretagne devra faire référence à la participation de la MSA (logo).

ÉVALUATION

Chaque projet soutenu doit obligatoirement faire l'objet d'une évaluation. A ce titre, les porteurs de projets sont tenus de transmettre un bilan du projet avant le 31 mars de l'année N+1.

Les dépenses présentées devront être dûment justifiées : factures, listes des participants ou tout document attestant de la réalisation effective de l'action. L'ensemble des pièces justificatives devra être joint au bilan.

Lorsque le projet financé au titre de l'année N n'est pas achevé au 31 mars de l'année N+1, un bilan intermédiaire présentant l'état d'avancement du projet devra être communiqué.

Ces bilans sont obligatoires et conditionnent le montant de l'enveloppe financière attribuée pour l'année suivante. La MSA Portes de Bretagne se réserve le droit de ne pas instruire un dossier si l'évaluation d'un projet financé l'année précédente n'a pas été reçue et validée.

Ce dossier de demande de subvention est à compléter dans son intégralité.
En complément des pièces demandées dans le dossier de demande, vous pouvez joindre tout document que vous jugerez utile.

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Document à retourner par mail : grandirenmilieurural.blf@portesdebretagne.msa.fr

Pour toute question relative à votre demande, n'hésitez pas à contacter la conseillère en développement des territoires de votre département, par téléphone :

Pour le département du Morbihan	Pour le département d'Ille-Et-Vilaine
Manon LE GRAËT 02 97 46 51 84 06 07 28 48 56	Ophélia NOURRY 02 99 01 81 57 06 74 96 71 68

Ou par mail, à l'adresse suivante :

grandirenmilieurural.blf@portesdebretagne.msa.fr

